

# Charte du Forum politique pour le développement

## Modalités de mise en place et de fonctionnement

---

### 1. Contexte

Le renforcement d'un dialogue et des processus de consultations réguliers avec la société civile (SC) est l'un des principes définis par le Traité de Lisbonne, dans le but de garantir la cohérence et la transparence des politiques de l'UE. Dans le domaine du développement, l'Union européenne, au cours des dernières décennies, a encouragé la participation globale et progressive des organisations de la société civile (OSC) et, plus récemment, celle des autorités locales (AL), dans les processus de développement des pays et au sein de dialogues politique, social et économique plus large, à tous les niveaux.

Un processus intensif de consultation, le **Dialogue structuré (DS) pour un partenariat efficace en matière de développement**, a pris place dans ce contexte en réunissant, en 2010-2011, plus de 700 OSC et AL du monde entier, ainsi que des participants des États membres de l'UE, du Parlement européen et de la Commission européenne, pour réfléchir à la définition de moyens visant à améliorer l'efficacité de tous les acteurs impliqués dans la coopération au développement de l'UE. La déclaration finale du DS, intitulée **Déclaration de Budapest**, a recommandé à la CE de renforcer le dialogue à tous les niveaux et de mettre en place un **espace régulier de dialogue** avec les organisations de la société civile et les autorités locales.

La Communication sur la SC publiée par la CE (COM 2012/492), « **Les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures** »<sup>1</sup>, qui couvre les pays en développement, les pays du voisinage et les pays de l'élargissement, attache une attention toute particulière au dialogue des OSC avec les institutions européennes. Elle prévoit la mise en place d'un groupe consultatif multipartite (le Forum politique pour le développement), pour permettre aux OSC de dialoguer avec les institutions de l'UE en ce qui concerne les politiques de développement de l'UE, ainsi que sur les dispositions proposées par la Communication.

En ce qui concerne les AL, la nouvelle Communication sur « **Les Autorités Locales dans le développement** »<sup>2</sup> se fait également écho de l'importance du dialogue à tous les niveaux, en commençant par le niveau local, puis le niveau national, (sous) régional et mondial.

La nécessité d'un **dialogue politique de haut niveau** a été confirmée à maintes reprises par les parties prenantes, au cours d'un intense processus de consultation organisé entre novembre 2011 et novembre 2012. La mise en place du Forum politique pour le développement est le résultat de ces consultations (voir annexe 1).

### 2. But, objectifs et portée du FPD

#### 2.1. But

Le but essentiel du Forum politique pour le développement (FPD) est **d'offrir aux OSC et aux AL de l'UE et des pays partenaires, ainsi qu'aux institutions européennes, un espace multipartite favorisant le dialogue sur les questions concernant le développement, au niveau du siège de l'UE.**

---

<sup>1</sup> Voir annexe 1 (section A) pour plus d'informations concernant le cadre des politiques de l'UE.

<sup>2</sup> Prévue pour adoption en mai 2013.

## 2.2. Objectifs

En particulier, le FPD s'attache à atteindre les objectifs suivants :

- (i) Faciliter le dialogue sur **des questions transversales directement liées au rôle des OSC et des AL, en tant qu'acteurs pertinents du développement** ;
- (ii) **Promouvoir le débat politique, la consultation et l'échange d'informations et d'expériences concernant les principales initiatives et politiques de l'UE dans le domaine du développement.** La priorité sera donnée aux questions liées au mandat d'EuropeAid, en accord avec son programme de travail, y compris les discussions concernant la préparation d'événements de haut niveau ;
- (iii) **Soutenir la mise en place des recommandations du Dialogue structuré**<sup>3</sup> en fournissant, un espace de mise à jour et d'examen régulier par les paires par tous les acteurs.

## 2.3. Portée

Dans la continuité du Dialogue structuré, le FPD est conçu comme un mécanisme de renforcement de la confiance mutuelle, et non pas comme un espace de négociation ou de prise de décision. Il encouragera la communication et une meilleure compréhension entre toutes les parties prenantes.

Le FPD se concentre principalement sur **les politiques européennes de développement**, ainsi que sur l'agenda mondial du développement, en s'appuyant sur **l'élan pris par les débats actuels et les discussions concernant l'architecture globale de l'aide internationale**.

Malgré sa position centrale, en tant que mécanisme de dialogue au niveau du siège des institutions, **le FPD n'a pas vocation à devenir le « seul point d'entrée » pour les OSC et les AL** : il ne remplacera pas les consultations existantes aux niveaux national (Délégation UE) et régional, les pratiques et les discussions bilatérales où, entre autres, des questions de programmation sont débattues<sup>4</sup>.

Le FPD s'appuie sur **la valeur ajoutée et les complémentarités apportées par les différents acteurs**, dans le cadre de leur capacité à contribuer à l'analyse, à la conception et au suivi des politiques de développement de l'UE.

Le FPD est conçu pour une période initiale de 2 (deux) ans avec une possibilité d'extension sur base d'une évaluation (voir 4.5).

## 3. Participation : principes généraux et assignation des sièges

### 3.1. Principes

Le Forum politique rassemble des représentants des OSC et des AL au niveau mondial, européen et régional<sup>5</sup>, ainsi que des représentants des institutions et des organismes européens. Les quatre (4) régions, où la coopération de l'UE est mise en place, seront représentées : **la région du voisinage, l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique Latine et les Caraïbes**.

Une représentation équilibrée des acteurs sera assurée : en s'appuyant sur les résultats des débats internationaux actuels<sup>6</sup>, le FPD intègre différentes catégories de plateformes représentatives d'OSC

<sup>3</sup> Pour plus d'information, consultez le document conclusif du Dialogue structuré sur : [https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/index.php/Dialogue\\_structuré](https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/index.php/Dialogue_structuré)

<sup>4</sup> Comme le Forum de la société civile du partenariat oriental, le Comité de suivi ACP-UE, les Rencontres de la société civile UE-Amérique Latine, les sommets Euromed, les Assises de la coopération décentralisée, etc.

<sup>5</sup> Même si le niveau national n'est pas visé directement par le FPD, celui-ci reconnaîtra les liens nécessaires entre tous les niveaux. Il reconnaîtra par ailleurs l'importance des consultations de développement et/ou de soutien, et l'importance d'autres mécanismes et outils de gestion des connaissances pour faciliter les retours d'information et les apports entre les différents niveaux (voir la section sur les modalités de travail).

<sup>6</sup> C'est à dire l'article 20 du Programme d'action d'Accra et l'article 22 de la déclaration de Busan, qui se réfèrent explicitement aux OSC en tant que « véritables acteurs indépendants du développement ».

et d'AL sur la base de leur valeur ajoutée particulière, et inclut les plateformes européennes déjà impliquées dans le Dialogue structuré.

### **3.2. *Assignation des sièges***

Afin de garantir la qualité des débats et la participation efficace des parties prenantes, le FPD doit garder une dimension de travail raisonnable. Les sièges sont distribués entre les différentes catégories d'OSC et d'AL, et sont assignés en fonction des critères suivants :

- (i) Le niveau de représentation des acteurs (niveau régional/sous régional, européen et mondial)
- (ii) La typologie des acteurs impliqués : les OSC (y compris les syndicats, les coopératives et les ONG et Fondations au sens large), les AL, les organisations représentatives du secteur privé (y compris les chambres de commerce et les fédérations d'employeurs).

#### **3.2.1. *Niveau régional et sous régional***

**Les Sièges sont assignés pour couvrir 4 régions**, selon le niveau de structuration qui suit<sup>7</sup> :

Afrique	Amérique Latine et Caraïbes	Asie et Pacifique	Zone européenne de voisinage
ONG <sup>8</sup> : 4	ONG: 4	ONG: 4	ONG: 4
Syndicats: 2	Syndicats: 2	Syndicats: 1	Syndicats: 1
Coopératives: 1	Coopératives: 1	Coopératives: 1	Coopératives: 1
Autorités locales: 3	Autorités locales: 3	Autorités locales: 3	Autorités locales: 3
Secteur privé: 1	Secteur privé: 1	Secteur privé: 1	Secteur privé: 1

#### **3.2.2. *Niveau européen***

Le FPD comprend :

**(i) Les plateformes et des réseaux européens** engagés dans le Dialogue structuré. Les sièges sont assignés sur la base de 2 sièges par plateforme, aux plateformes/réseaux suivants :

- Confédération européenne des ONG d'urgence et de développement (CONCORD) ;
- Cooperatives Europe ;
- Association européenne des Chambres de commerce et d'industrie (Eurochambres) ;
- Centre européen des fondations (EFC) ;
- Réseau européen des fondations politiques (ENOP) ;
- Forum mondial pour le développement des médias (GFMD) ;
- Green 10 ;
- Réseau des droits de l'homme et de la démocratie (HRDN) ;
- Confédération européenne des syndicats (CES) / Le Réseau syndical de coopération au développement (RSCD) ;
- Plateforme européenne des autorités locales et régionales pour le développement (PLATFORMA) ;
- Croix rouge ;
- Forum européen de la jeunesse ;
- Mouvement pour le commerce équitable (FTAO)

<sup>7</sup> Convenu par les participants lors de la Session intérimaire du FPD du 18 octobre 2012. Le rapport de la réunion est accessible par le lien: [https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/index.php/Policy\\_forum](https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/index.php/Policy_forum)

<sup>8</sup> L'un des sièges attribué aux ONG sera alloué, dans chaque région, à un réseau/une plateforme régionale de femmes.

Au niveau européen, le FPD laissera place à une certaine flexibilité pour les nouveaux arrivants.

### **3.2.3. Niveau mondial**

A ce niveau, les sièges sont assignés sur la base suivante:

- Confédération syndicale internationale (CSI-RSCD) : 1 siège
- Alliance coopérative internationale (ICA) : 1 siège
- Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (CPDE): 1 siège
- Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), en coordination avec les autres réseaux transnationaux : 1 siège
- Représentation internationale/mondiale du secteur privé : 2 sièges.

Par ailleurs, la représentation des États membres et des institutions et organismes européens suivants est assurée:

- Commission européenne (CE)
- Service européen pour l'action extérieure (SEAE)
- Parlement européen (PE)
- Comité économique et social européen (CESE)
- Comité des régions (CdR)
- Banque européenne d'investissement (BEI)

Le FPD garantit une participation flexible et inclusive: en vertu des questions et des sujets qui figurent à l'ordre du jour, le FPD peut envisager d'inviter, pour des sessions spécifiques, des groupes et des organisations thématiques spécifiques, ainsi que des experts venant d'ONG ou d'AL qui ne sont pas membres du FPD, ainsi que des représentants du monde académique et de groupes de réflexion (*think tank*).

### **3.3. Processus de sélection et critères de participation**

Le Forum garantit une représentation équilibrée de toutes les régions et catégories d'acteurs, et la sélection des membres sera inclusive, transparente et flexible.

**Les mandats sont assignés aux organisations<sup>9</sup> (réseaux/plateformes), pour une période de 2 ans.** Les organisations nommées (les « membres du FPD ») sont responsables de la sélection de leurs propres représentants sur la base de critères communément choisis.<sup>10</sup>

Afin de garantir la qualité des débats, les représentants devront répondre aux exigences suivantes :

- Capacité de représenter et d'exprimer les opinions de leurs circonscriptions; capacité démontrée de fournir à leurs circonscriptions un retour d'information régulier concernant les discussions et les conclusions au sein du FPD;
- Un engagement à prendre part au FPD à court et moyen termes, et une disponibilité pour respecter cet engagement;
- Un équilibre entre les sexes;
- D'excellentes compétences de communication (à la fois parlée et écrite), ainsi que des compétences interpersonnelles et linguistiques (anglais, français ou espagnol).

<sup>9</sup> Afin de garantir une mémoire organisationnelle et pour éviter la « personnalisation » des rôles des représentants, veuillez-vous reporter à l'annexe 1, en ce qui concerne l'approche approuvée du processus de sélection des ONG régionales.

<sup>10</sup> Les organisations nommées ont la liberté d'envoyer les participants les plus aptes à contribuer aux discussions, en fonction de leurs connaissances techniques, et à apporter une valeur ajoutée au Forum politique.

Les organisations nommées désigneront également une personne de contact au sein de leur organisation (le point focal), chargé de maintenir la communication avec la CE et autres parties-prenantes sur les questions du FPD.

La non-participation des membres à deux (2) sessions consécutives du FPD conduira à la cessation de leur adhésion au processus.

## 4. Modalités de travail

### 4.1. *Coordination par EuropeAid, et engagement et participation active de toutes les parties prenantes*

**EuropeAid est chargé de l'organisation globale du Forum.** En particulier, l'unité OSC/AL coordonne et assure la bonne marche des activités en étroite coopération avec toutes les parties impliquées, au travers de mécanismes adéquats d'élaboration conjointe de l'ordre du jour et coprésidence. La participation d'autres Directions et unités d'EuropeAid est également garantie, en fonction des sujets abordés.

La participation active et l'engagement de tous les membres représente un élément fondamental pour la pertinence et l'efficacité du Forum, et contribue à assurer l'appropriation collective du processus.

Le FPD est présidé par EuropeAid et il y a deux co-présidents des parties prenantes OSC et AL (un provenant des OSC et un provenant des AL). Les co-Présidents sélectionnés sont membres du **Groupe de travail (Task Force)** et ont **un mandat de deux ans**.

### 4.2. *Établissement du Groupe de travail du FPD (« Task Force »)*

**Un Groupe de travail du FPD** est établi et aide à maintenir la communication entre les réunions du FPD, et prend en charge le travail préparatoire. Ce groupe supervise le fonctionnement et la performance du FPD (à cette fin, un ensemble d'indicateurs peut être défini au cours des six premiers mois de fonctionnement).

Le Groupe de travail est composée d'un maximum de 15 participants : **deux représentants (OSC et AL) par région, deux représentants (OSC et AL) des plateformes européennes, deux représentants (OSC et AL) du niveau mondial**, ainsi que des membres de l'unité OSC/AL d'EuropeAid. Les deux co-présidents du FPD sont sélectionnés parmi les membres du Groupe de travail. Les membres du Groupe de travail **ont un mandat de deux ans**.

### 4.3. *Définition transparente et inclusive de l'ordre du jour*

L'ordre du jour est défini de manière **participative, transparente et inclusive**.

Des priorités annuelles sont convenues au cours des réunions du FPD, en fonction du plan de travail d'EuropeAid et du calendrier des événements internationaux. Par ailleurs, les membres ont la possibilité de proposer des questions spécifiques, afin qu'elles soient abordées par le FPD. Afin de s'assurer que le FPD réponde aux besoins de toutes les parties prenantes, **le Groupe de travail assure la préparation des sessions**.

### 4.4. *Événements présentiels ou en ligne, destinés à encourager les flux continus d'informations et de débats.*

**Deux réunions du FPD** sont organisées chaque année.

En règle générale, les réunions du FPD ont lieu à Bruxelles<sup>11</sup> et la participation est sur invitation.

---

<sup>11</sup> Pour les réunions à Bruxelles: la CE couvrira les frais de voyage et d'hébergement pour tous les participants régionaux (à condition que la participation au FPD ne soit pas déjà prévue par les projets en cours financés par la CE). Pour les Plateformes de l'UE, la CE couvrira uniquement les frais de voyage et d'hébergement pour un représentant par Plateforme, à condition qu'il/elle ne soit pas basé(e) à Bruxelles et que la participation au FPD ne soit déjà prévue par les

**Des groupes de travail ad-hoc** peuvent être constitués, dans le but de préparer des discussions spécifiques et d'assurer une participation active de la part de tous les membres.

Enfin, le FPD pourrait développer et/ou appuyer des consultations (y compris des consultations régionales) et des partages d'informations, entre les événements, ainsi que d'autres mécanismes et outils de partage des connaissances.<sup>12</sup>

#### **4.5. Flexibilité et adaptation dans le temps**

Après une phase initiale de deux (2) ans, sur la base du retour d'information envoyé par les parties prenantes, ainsi que sur la base du suivi et du travail de surveillance qui sera effectué par la Task Force, la possibilité de revoir et d'améliorer les modalités de travail sera considérée, ainsi que la composition et les membres du FPD.

---

projets en cours financés par la CE. Si une réunion devait se dérouler dans les régions : la CE couvrira les frais de voyage et d'hébergement pour tous les participants européens et régionaux (à condition que la participation au FPD ne soit pas déjà prévue par les projets en cours financés par la CE).

<sup>12</sup> Ce qui sera effectué principalement par le biais de capacity4dev (<http://capacity4dev.ec.europa.eu/>). Ce portail permettra de continuer l'échange d'idées, d'expériences et de bonnes pratiques et de maintenir les parties prenantes régulièrement informées, ainsi que de renforcer la communication entre les acteurs impliqués. L'usage d'autres outils online et/ou d'autres médias sociaux peut aussi être envisagé.

## **ANNEXE 1 – Information contextuelle concernant le Forum politique pour le développement**

### ***A. Le nouveau cadre des politiques de l'UE : le dialogue devient une priorité à tous les niveaux***

Le dialogue est fortement prioritaire dans le **cadre des politiques de l'UE, à la fois pour les OSC et pour les AL.**

La nouvelle Communication sur la SC publiée par la CE (« **Les racines de la démocratie et du développement durable: l'engagement de l'Europe avec la société civile dans le domaine des relations extérieures** », COM (2012) 492<sup>13</sup>), propose une approche renforcée et plus stratégique dans son engagement avec les OSC locales. La Communication, qui couvre l'ensemble des régions, y compris les pays en développement, les pays du voisinage et les pays de l'élargissement, met fortement l'accent sur l'engagement des OSC au renforcement des processus démocratiques et des systèmes de justification de l'action menée et à l'obtention de meilleurs résultats en matière de développement, et met en avant trois priorités pour le soutien de l'UE : (i) renforcer les efforts visant à promouvoir un environnement propice pour les OSC dans les pays partenaires ; (ii) encourager une participation constructive et structurée des OSC aux politiques intérieures des pays partenaires, au cycle de programmation de l'UE et aux processus internationaux ; et (iii) accroître la capacité des OSC locales à exercer plus efficacement leur rôle d'acteurs indépendants du développement.

Au niveau régional et mondial, la Communication prévoit le soutien aux organisations, aux réseaux et aux alliances qui travaillent à la résolution des défis transnationaux et mondiaux, qui contrôlent la cohérence de l'action pour le développement, et qui contribuent à promouvoir l'information des citoyens au niveau mondial. Elle reconnaît également que l'évolution des technologies de l'information et des communications a joué un rôle essentiel dans la croissance des réseaux transnationaux et la transformation de leur rôle. Au niveau de l'UE, une attention particulière est conférée au dialogue des OSC avec les institutions européennes.

En ce qui concerne les AL, la nouvelle Communication sur « Les Autorités Locales dans le développement » se fait également écho de l'importance du dialogue à tous les niveaux, en commençant par le niveau local, puis le niveau national, (sous) régional et mondial.

Face à ce contexte, la CE travaille à la promotion d'espaces de dialogue **à tous les niveaux**. Sans aucun doute, le suivi au niveau des pays est une grande priorité<sup>14</sup>, mais **les deux autres dimensions sont également primordiales à la mise en œuvre de la nouvelle politique**. La dimension régionale (et sous régionale) est particulièrement pertinente pour mettre en rapport les initiatives régionales, les institutions et les réseaux existants. Le niveau de l'UE est pertinent pour la promotion du travail d'inventaire, pour faciliter l'apprentissage croisé au travers des échanges, pour nourrir de résultats les discussions politiques sur la coopération internationale et le développement, et pour garantir le contrôle global de l'application des recommandations du DS.

### ***B. La phase intérimaire du Forum politique : conserver l'élan initial et préserver l'esprit du Dialogue structuré***

Depuis la fin du Dialogue structuré, en mai 2011, un certain nombre d'initiatives ont été prises pour établir un espace de dialogue permanent entre l'UE, les OSC et les AL, au niveau des instances centrales. Il s'agit de:

**L'organisation d'une réunion de suivi du Dialogue Structuré** en novembre 2011 : avant la réunion, un document de travail intitulé « *Vers un espace de dialogue multi-niveaux* », introduisant l'idée d'un « dialogue sur des questions de politique, y compris des discussions de haut niveau » a

<sup>13</sup> <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2012:0492:FIN:FR:PDF>

<sup>14</sup> Le processus doit être facilité par les délégations de l'UE, avec un soutien politique et technique de la part des instances de la CE. À cet égard, certaines dynamiques substantielles sont actuellement en marche et des efforts d'amélioration sont en cours.

été envoyé aux participants, pour recueillir des commentaires sur le suivi du DS. Au cours de la réunion, la proposition d'un **dialogue politique de haut niveau** (appelé Forum politique pour le développement – FPD) a été bien reçue, confirmant le besoin de réunir, au siège de la CE à Bruxelles, les principales parties prenantes qui travaillent sur les questions de développement et de coopération, pour échanger des impressions et débattre sur : (i) les questions liées au suivi du Dialogue structuré (i.e., des recommandations ou l'examen plus en profondeur de certains sujets) ; (ii) les principales politiques et initiatives de l'UE ; et (iii) sur des questions politiques plus globales liées à l'UE et à l'agenda international du développement.

Faisant suite à cette réunion, un premier **document de travail** intitulé « *Création d'un espace de dialogue pour les Organisations de la société civile et les Autorités locales : le Forum politique pour le développement* », a été préparé par EuropeAid et diffusé **en février 2012 entre les parties prenantes concernées<sup>15</sup>**, afin de recueillir leurs commentaires autour de trois blocs constitutifs : les buts et les objectifs du FPD, les modalités de travail, et l'adhésion. Le 23 mars 2012, sept plateformes européennes, le Comité économique et social européen et sept ambassadeurs du DS ont envoyé leurs remarques. Les contributions reçues ont ensuite été analysées afin d'identifier les domaines de consensus, ainsi que les questions demandant de plus amples discussions entre les principales parties prenantes.

**Une première réunion intérimaire du FPD a été organisée** en mai 2012. Au cours de cette réunion, les résultats de la consultation susmentionnée ont été présentés aux parties prenantes. Aucune décision n'avait été alors encore prise, et les parties prenantes avaient été invitées à envoyer leurs propositions concernant l'adhésion.

En juin 2012, les plateformes européennes ont envoyé une lettre de position conjointe à la CE, demandant la mise en place d'un comité de pilotage destiné à apporter un soutien à la CE quant à la conception des lignes de travail et des modalités du FPD, en particulier pour : (i) faciliter la rédaction conjointe des futurs agendas du FPD pour encourager des débats politiques ciblés et des échanges ; (ii) fixer les résultats communément escomptés et (iii) poser le cadre des contenus d'ensemble, de la structure et de l'adhésion du futur FPD.

Un deuxième document de travail, intitulé « **Élaboration de la feuille de route conduisant à l'établissement du Forum politique pour le développement (FPD) à partir de 2013** » a été préparé par EuropeAid et diffusé en juillet 2012 parmi des parties prenantes importantes. Après consultation de leurs membres et de leurs circonscriptions respectifs, la collecte de leurs commentaires unifiés et de leurs remarques a été effectuée. En s'appuyant sur le premier document de travail et en faisant l'inventaire des débats qui avaient eu lieu jusque-là, le deuxième document de travail s'est concentré sur la marche à suivre, en soulignant les domaines qui nécessitaient davantage de réflexion et de débat, et les étapes concertées proposées.

En août 2012, en s'appuyant sur les résultats des consultations régionales, un petit « groupe de travail » a été créé. Composé par EuropeAid et par des représentants des OSC et des AL (en prenant en compte les cinq régions du « Dialogue structuré » : l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine, les pays IEVP++, l'Europe), il a eu pour rôle d'assister la CE dans la conception des futures lignes de travail et des modalités du FPD.

**Une deuxième réunion intérimaire du FPD a été organisée les 18 et 19 octobre 2012 à Bruxelles.** En s'appuyant sur le travail effectué par le groupe de travail (qui avait organisé une

---

<sup>15</sup> À savoir, des plateformes européennes et des ambassadeurs régionaux. Au cours du processus du DS, les participants aux séminaires régionaux (Bruxelles, Bamako, Amman, Asunción, New Delhi et Baku), ont désigné leurs « ambassadeurs » pour les représenter dans chacune des sessions et des événements, au cours du processus du DS. Les 32 ambassadeurs ont pris part à la première réunion de suivi du DS à Bruxelles (novembre 2011), ainsi qu'aux deux réunions intérimaires du FPD (mai et octobre 2012).

rencontre le 17 octobre, avant le FPD), une proposition concrète a été apportée, pour l'établissement de la structure permanente<sup>16</sup>.

Les parties prenantes ont chaleureusement accueilli la proposition et seules quelques inquiétudes ont été exprimées et/ou quelques amendements proposés, durant la session ou dans la période de rédaction, au cours des semaines de consultation qui ont suivi. Ceux-ci ont été intégrés ou discutés en profondeur avec les parties impliquées, afin d'atteindre un consensus.

En ce qui concerne le processus de sélection des plateformes et des réseaux régionaux (section 3.2.1), et bien que cela était confirmé pour les AL, les coopératives, les syndicats et le secteur privé, il a été accordé qu'une approche sur mesure était nécessaire **pour l'identification des ONG membres au niveau régional**, étant donnée la variété des réseaux et des alliances dans les quatre régions.

**Les approches accordées entre les parties prenantes, pour chacune des régions, sont les suivantes :**

- En **Amérique Latine**, les ONG membres du FPD seront identifiées par les plateformes régionales existantes et bien établies, et par les circonscriptions sous régionales.
- En **Afrique**, l'identification des ONG membres sera effectuée par les plateformes et les réseaux (sous) régionaux, en prenant en compte les dynamiques en cours et les progrès effectués jusqu'à ce jour, en ce qui concerne la mise en place du Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (CPDE).
- En **Asie**, les systèmes actuels du CPDE seront aussi utilisés pour identifier les meilleures options possibles pour les ONG participantes au niveau sous régional.
- Dans les pays du voisinage **Sud et Est**, l'identification des ONG participantes sera effectuée par les réseaux sectoriels sur la base des propositions mises en avant par les ambassadeurs du DS, et complétées par une recherche documentaire.

---

<sup>16</sup> Voir le rapport sur :

[https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/index.php/Forum\\_politique\\_pour\\_le\\_développement](https://webgate.ec.europa.eu/fpfis/mwikis/aidco/index.php/Forum_politique_pour_le_développement)